

● **L'entreprise Clause, exemplaire en matière de sécurité**

À l'occasion de l'agrandissement de son site de production de Portes-les-Valence (*voir notre numéro 140, page 181*), le semencier Clause a tenu à optimiser la propreté et la sécurité de ses locaux.

On sait que le processus de production dans le secteur des semences entraîne une grande quantité de poussières. Depuis 2006, les directives européennes Atex imposent de prendre des mesures spécifiques, dans toutes les situations où les atmosphères confinées et « empoussiérées » présentent un risque d'explosion.

Chez Clause, un budget spécifique a donc été consacré à cette exigence. C'est la société Delta Neu, spécialisée dans l'amélioration de la qualité de l'air en milieu industriel, qui a mis en place l'ensemble du dispositif de sécurité.

Par la mise en conformité de ses installations avec les directives européennes, Clause se place parmi les entreprises les plus avancées dans ce domaine.